

Fiscalité - Les droits d'auteur sont des revenus mobiliers

L'impôt sur les revenus de droit d'auteur est retenu à la source par les débiteurs de droits (éditeurs, Assucopie...) sous forme d'un **précompte mobilier** de 15% calculé après déduction de **frais forfaitaires dégressifs**.

Ces revenus doivent **obligatoirement** être indiqués dans la déclaration fiscale.

La base du calcul de l'impôt est la **somme totale** des droits perçus de votre éditeur et d'Assucopie.

Frais forfaitaires

Tranches des revenus pour le calcul des frais

Revenus 2024 [imposition 2025]	Frais forfaitaires
0 € à 19.480 €	50 %
19.480 € à 38.970 €	25 %
38.970 € à 73.070 €	0 %

Soyez attentif/attentive aux codes des rubriques de la déclaration fiscale à compléter !

Bourses Assucopie

Posez votre candidature !

Les appels à candidatures pour les bourses de 250 € d'aide à la publication et à l'illustration d'œuvres pédagogiques et scientifiques seront lancés le 1^{er} mars et le 1^{er} septembre selon le type de bourse.

Vous serez informé(e) via notre Newsletter.

Les règlements et formulaires sont téléchargeables sur notre site.



Société de gestion collective
des droits des Auteurs
Scolaires, Scientifiques et Universitaires



Porte de Limelette
Rue Charles Dubois 4/003
B 1342 - Ottignies-LLN



+32 (0) 10 400 426



info@assucopie.be
www.assucopie.be

- **Droit de reprographie** : licence légale autorisant la photocopie d'extraits d'œuvres dans le cadre professionnel. Y sont ajoutés, les droits pour les impressions et les scans d'extraits d'œuvres dans le cadre professionnel.
- **Droit à rémunération à des fins d'illustration de l'enseignement ou de recherche scientifique** : licence légale autorisant la copie et la communication d'œuvres protégées par les établissements d'enseignement et de recherche financés par les pouvoirs publics.
- **Droit de copie privée** : licence légale autorisant la copie d'œuvres par une personne physique pour un usage privé.
- **Droit de prêt public** : licence légale liée aux prêts d'œuvres dans les bibliothèques publiques.

Assucopie calcule, selon le répertoire de l'auteur et par type de droits, une « répartition principale » qui concerne les mises à jour de l'année, une « répartition supplémentaire » pour des droits perçus de Reprobel/Auvibel pour des années antérieures à 2023, des « répartitions complémentaires » pour les nouveaux membres, des « répartitions de liquidation de réserve » à 5 ans et à 10 ans et une répartition de régularisation pour les membres qui ont mis tardivement à jour leur répertoire pour des années antérieures.

Édit. resp. – MM Montée/Assucopie - Rue Charles Dubois 4/003 B 1342 – Ottignies-LLN
Crédits photo : AdobeStock_524826106-copyright-Par Mongta Studio

Droits 2024 Décompte annuel



Assucopie, la gestion collective de vos droits d'auteur



Important !

Vous créez des tutoriels, des vidéos, des podcasts, des documentaires ?
Vous êtes l'auteur de photos, d'illustrations, de dessins ou d'autres œuvres visuelles publiés dans vos ouvrages ?

Ajoutez-les à votre répertoire.

Pourquoi est-il essentiel de mettre à jour annuellement votre répertoire ?

Les répertoires d'œuvres sont le cœur d'Assucopie. Ils servent non seulement à la **répartition** des droits et également à la **perception** de ceux-ci.

Grâce à eux, Assucopie peut **calculer les droits** qui vous reviennent.

- Plus vous êtes complet et régulier dans les mises à jour et plus vous percevez de droits.

Grâce à eux, Assucopie peut **revendiquer des droits** auprès de Reprobel et d'Auvibel.

- Tous les 3 ans, Assucopie doit communiquer le répertoire qu'elle représente (nombre d'auteurs, nombre d'œuvres et nombre de pages).
- Aussi, nous vous invitons à détailler *toutes* vos publications (livres, articles de revue, articles de presse, chroniques, blogs, syllabus, photos, illustrations...), les rééditions et réimpressions, les différentes versions (papier, numérique...).

Plus Assucopie représente d'auteurs, plus elle représente d'œuvres, plus sa représentativité à Reprobel et à Auvibel est importante, **plus elle perçoit de droits pour vous !**

Votre répertoire n'est pas à jour pour les années 2021, 2022 et 2023 ?

Contactez Sara Quévy pour actualiser vos données.

Une régularisation de droits sera calculée pour vous en 2025 !

info@assucopie.be

Répartitions Droits payés

Droits de reprographie + droits de reproduction (mandat Reprobel)

Répartition principale sur le répertoire de 2023 [1.206.157,57 €] et 2022 [107.776,56 €]

Répartitions complémentaires (de 2014 à 2022) [16.604,79 € en décembre + 18.836,52 € en juillet]

Liquidation de réserves à 5 ans de 2019 [75.663,58 €] et 2014 [3.735,12 €] uniquement pour les droits étrangers

Droits de l'exception enseignement

Répartition principale sur le répertoire de 2023 [347.888,74 €] et 2022 [44.785,73 €]

Répartitions complémentaires (de 2017 à 2022) [7.694,18 € en décembre + 10.336,87 € en juillet]

Liquidation de réserves à 5 ans de 2019 [48.070,92 €]

Droits de prêt public

Répartition principale sur le répertoire de 2021 [100.280,07 €], de 2020 [100.280,07 €], de 2020 [69.806,74 €], de 2019 [60.519,56 €] et de 2018 [43.445,87 €],

Répartitions complémentaires (de 2012 à 2020) [159,33 € en décembre + 269,70 € en juillet]

Liquidation de réserves à 5 ans de 2017 [21.827,26 €] et à 10 ans de 2012 [3.294,20 €]

Droits de copie privée

Répartition principale sur le répertoire de 2023 [247.625,08 €]

Répartitions complémentaires (de 2015 à 2022) [3.611,10 € en décembre + 1.590,37 € en juillet]

Liquidation de réserves à 5 ans de 2017, de 2018 et de 2019 [31.470,57 €]

Répartition de régularisation calculées pour les mises à jour tardives de répertoires de 2019-2022. [29.932,17 €]

Total des droits payés en décembre : 1.822.012,43 € [en juillet : 31.033,46 €]

Droits réservés sur nouvelles répartitions : 376.313,62 €

Affectation aux fins sociales, culturelles et éducatives : 44.059,26 € soit 2% des droits perçus et répartis en 2024

Avance sur commissions : 220.000 €

Réserves sur principales : 20% - réserves sur liquidations à 5 ans : 50% (sauf Prêt public : 40%)

Merci de faire confiance à Assucopie pour la gestion de vos droits